

FICHE PRATIQUE - VT SANITAIRE

Transférer le dossier d'un CH à un Médecin traitant

01

Titre explicatif de la fiche pratique :

- 1. Pour transférer un dossier sanitaire à un médecin libéral, le professionnel hospitalier doit avoir **complété et validé les volets**ADMIN et SOCIAL et DEMANDEUR du dossier.
- 2. Le professionnel hospitalier doit impérativement indiquer le nom du médecin libéral du patient dans le volet ADMIN et SOCIAL et l'informer par téléphone de cette démarche (aucune alerte mail n'est envoyé par le système). Cette action fera apparaître le dossier dans le tableau de bord du médecin libéral qui devra l'accepter.
- 3. Dans le volet ADMIN et SOCIAL (item Prise en charge des soins), une date d'hospitalisation doit être renseignée et la case Retour à domicile cochée avec indication de la date.

02

Validation des volets ADMIN et SOCIAL et DEMANDEUR



2. Données obligatoires



3. Désignation du Médecin traitant (MT)

Médecin traitant

DOC0045658 KIT
HOPITAL GENERIQUE FIN VARI 10 RUE DE PARIS
75009 - PARIS
CABINET M DOC 1 RUE NOIR
75009 - PARIS

4. Après signalement du médecin hospitalier, le médecin libéral se connecte à son espace de travail ViaTrajectoire et confirme qu'il est le médecin traitant du patient. Il accepte ainsi le dossier pour que le transfert puisse se faire :





FICHE PRATIQUE - VT SANITAIRE

Transférer le dossier d'un CH à un Médecin traitant

5. Toutes les conditions nécessaires sont requises. Le médecin libéral a accepté le dossier, le prescripteur peut désormais de son

